

Zitierhinweis

Lett, Didier: Rezension über: Isabelle Chabot, *La dette des familles. Femmes, lignage et patrimoine à Florence aux XIVe et XVe siècles*, Rom: École française de Rome, 2011, in: *Annales. Histoire, Sciences Sociales* (bis 2014), 2012, 3.1 - Genre, S. 763-766, DOI: 10.15463/rec.1006381156, heruntergeladen über Website

Annales

Histoire, Sciences Sociales

copyright

Dieser Beitrag kann vom Nutzer zu eigenen nicht-kommerziellen Zwecken heruntergeladen und/oder ausgedruckt werden. Darüber hinausgehende Nutzungen sind ohne weitere Genehmigung der Rechteinhaber nur im Rahmen der gesetzlichen Schrankenbestimmungen (§§ 44a-63a UrhG) zulässig.

en amont, et d'amorcer le questionnement sur le rôle de la famille et des voisins en matière de régulation de la violence maritale, ainsi que sur le partage des responsabilités entre les genres masculin et féminin. Les interventions des parents, amis, voisins ne sont pas motivées par la seule nécessité d'aider une victime individuelle (chap. 5). Il s'agit aussi pour eux de préserver la tranquillité et la réputation d'une communauté, en coupant court aux excès. Enfin, en dernier ressort, l'auteure met en lumière comment un niveau tout de même élevé de tolérance en matière de violence maritale peut s'expliquer par la volonté des Anglais de la fin du Moyen Âge de se préserver des troubles causés par des femmes insoumises, querelleuses et agressives par le verbe (chap. 6). La violence des époux servirait à contrôler ce qui effraie la société.

L'apport essentiel de cet ouvrage est de rejoindre, *via* le thème de la violence conjugale issue de la sphère domestique, la compréhension acquise par ailleurs de la violence au Moyen Âge, dans les domaines de l'histoire de la justice et de la criminalité. On regrette que le lien ne soit pas forcément établi, ce qui aurait inséré cette recherche dans une tradition historiographique plus large. Le second apport est de montrer clairement que l'histoire de la violence conjugale ne se réduit pas à celle des victimes de sexe féminin. Elle est aussi, et sans doute plus encore, une histoire au masculin. En effet, l'enquête menée par S. Butler fournit une analyse fine, en contrepoint, du rôle attendu des hommes dans le cadre matrimonial : discipliner leurs femmes (leurs épouses).

Toute violence excessive, en regard de la compétence de gouvernement dévolue aux hommes au sein du foyer, révèle une faiblesse, une situation d'échec, une déchirure dans le tissu de la masculinité théoriquement en place avec le mariage, que chacun dissimule en dressant des portraits d'épouses indisciplinées et incontrôlables, justifiant ainsi le recours à la violence physique. Des témoins ayant sauvé la vie d'épouses battues déposent en faveur des maris dont ils ne condamnent pas l'attitude, loin de là. Or, des femmes partagent aussi cette position parce qu'il y va de la tranquillité et de l'honneur de tous, de la communauté, du quartier, de la famille. Pour autant,

ce travail n'est pas le miroir d'une vie de couple fataliste ; l'auteure montre des couples demandant la séparation, au motif de mauvais traitements, qui ne vivent souvent plus ensemble depuis des années à la date du procès. Pour toutes ces raisons, le livre de S. Butler constitue un bel exemple de l'évolution de la recherche sur les relations entre les genres qui, depuis le début des années 2000, n'ignore plus le temps long.

MARTINE CHARAGEAT

Isabelle Chabot

La dette des familles. Femmes, lignage et patrimoine à Florence aux XIV^e et XV^e siècles
Rome, École française de Rome, 2011,
450 p.

Qu'elle soit considérée comme une part d'héritage ou comme une véritable exhéredation (à cause de *l'exclusio propter dotem*), la dot est un bien qui appartient aux femmes et qu'elles peuvent donc transmettre. Le but de ce livre est de suivre minutieusement toutes les étapes de la chaîne de dévolution de la dot à partir de la riche documentation florentine des deux derniers siècles médiévaux (*ricordanze*, correspondances, *catasto* de 1427 et testaments).

Isabelle Chabot commence par analyser les règles de la succession *ab intestat* et leur évolution, de 1325 à 1415, dans les statuts florentins. Elle constate une forte réduction des droits successoraux des filles, l'assimilation des biens des épouses dans le dernier lignage au bénéfice du mari ou de sa descendance mâle, et l'extension des privilèges des veufs. En 1415, les enfants nés d'une première union ne peuvent plus récupérer la dot de leur mère, qui reste entre les mains du veuf même si la femme n'a pas procréé d'un second lit. Ces changements peuvent être interprétés comme une adaptation des familles aux crises démographiques du XIV^e siècle qui mettent plus souvent les filles en position d'héritière.

Dans les chapitres suivants, I. Chabot étudie 440 testaments masculins et féminins rédigés entre 1350 et 1440. Il en ressort que les Florentines testent beaucoup moins que les Florentins (29 % seulement d'actes féminins).

Ces derniers rédigent leur testament à un âge plus précoce que les femmes, souvent lorsque leur épouse vit encore, tandis que, parmi les testatrices, les veuves sont majoritaires (75 %). Les femmes mariées testent donc très peu (15 % seulement) car, selon l'auteure, elles pourraient, dans ce cas, aller à l'encontre des intérêts du lignage patrilinéaire. Rédigeant leur testament très souvent lorsque leurs filles sont déjà mariées, les mères florentines contribuent donc fort peu à leur dotation. Le contraste avec la situation de Venise est saisissant, ville dans laquelle les femmes testent davantage que les hommes. Les différences de *sex-ratio* des testateurs s'expliquent donc par la plus ou moins grande patrilinéarité du système. I. Chabot remarque encore que les Florentins lèguent majoritairement à des femmes vivant sous leur toit ou portant leur nom (« la maison et le nom »). Ils « prêtent » des legs qui leur reviennent à la mort du légataire, tandis que les Florentines « donnent » dans leur groupe de naissance comme dans leur famille de destination. I. Chabot constate enfin que, malgré un système successoral très défavorable aux femmes, par les hasards de la démographie ou par l'intention des familles, des filles peuvent hériter même après avoir reçu une dot.

La taille, le sexe et le nombre de membres de la fratrie influent nettement sur le montant de la dot et les destins féminins. En effet, dans une fratrie où les filles sont nombreuses, ces dernières entrent plus facilement au couvent, car la dot monastique reste très souvent inférieure à la dot maritale. Les dots des Florentines sont presque toujours en numéraire, moyen d'éviter d'entamer le patrimoine foncier qui doit circuler à travers la lignée masculine. Elles offrent ainsi au mari une grande disponibilité financière lui permettant, par exemple, de faire fructifier une entreprise commerciale : au tournant des XIV^e-XV^e siècles, le marchand florentin Goro Dati s'est marié à quatre reprises en trente ans et, à chaque fois, les dots de ses épouses ont servi à alimenter son entreprise de soieries. En contrepartie, « les maris florentins signent donc à leur épouse des reconnaissances de dot » (p. 138). Dès lors, on comprend l'intérêt pour les Florentines de conserver avec soin les titres de crédit, les *instrumenta dotalia*, afin de prouver leur pro-

priété dotale à la mort de leur conjoint. Mais comme le montre I. Chabot, ce sont encore les pères et les maris qui tiennent ces papiers dans les coffres ou qui les recopient (ou pas) dans leur *ricordanze*. Que reste-t-il alors à ces femmes mariées ? En théorie, elles possèdent le *dominium* exclusif sur les biens paraphernaux et les *bona non dotalia* reçus en héritage. Mais là encore, au cours du XIV^e siècle, le droit évolue en faveur des maris : en 1415, l'épouse florentine ne peut plus rien aliéner sans autorisation maritale.

Dans la deuxième partie, I. Chabot étudie les veuves florentines, ces « ombres errantes [...] sur les marges de l'existence familiale » (p. 6), qui menacent le système, et que les Florentins tentent de neutraliser. Elle dresse un beau panorama du « cycle rituel » de l'alliance florentine en s'intéressant tout particulièrement aux objets prêtés à l'épouse par le mari au moment des noces, et repris lors du décès de la femme, ainsi qu'aux trajets effectués par la jeune fille lors de son mariage ou par la veuve qui retourne dans sa famille de naissance. Comme Christiane Klapisch-Zuber l'avait souligné, malgré l'inflation de la dot, le contre-don du mari est encore bien présent¹. Entre les *sponsalia* et le *matrimonium* surtout, mais encore dans la première année de l'union, le mari comble son épouse de cadeaux en tout genre : trousseau, bijoux, robes, coffres, etc. Or I. Chabot démontre que ces présents ne sont que des prêts qui resurgissent sur la scène funéraire. Comme ces objets, les trajets féminins d'une maison à l'autre se retrouvent et se répondent dans le cycle rituel de l'alliance. En effet, la jeune mariée, au moment de ses noces, avait accompli un double parcours : elle s'était rendue chez son mari puis, dans les huit jours, avait fait la *ritornata* chez son père pour un banquet qui mettait un terme au cycle de l'alliance. Lorsque l'épouse perd son mari et que, encore jeune, elle retourne dans sa famille d'origine qui l'introduit de nouveau dans le marché matrimonial, elle refait ce trajet rituel : c'est la *tornata* (le retour de la veuve dans sa maison natale) qui se réalise souvent de manière brutale, le jour même ou le lendemain du décès du mari. Dès lors, l'épouse redevient une fille, surtout si elle n'a pas été mère dans la *casa* qu'elle vient de quitter. Si c'est l'épouse

qui meurt la première, le veuf renvoie les dons nuptiaux à la famille de sa femme (retour qui se fait de moins en moins à la fin du XIV^e siècle). Si le couple n'a pas eu d'enfant, le veuf pourvoit aux habits de deuil de sa belle-mère, et parfois d'autres parentes.

Dans une dernière partie, en reprenant les testaments masculins, I. Chabot analyse les dispositions prises par le mari afin que sa future veuve ne puisse pas convoler en nouvelle noce et ainsi emporter sa dot. Un père de famille sur trois nomme son épouse « maîtresse et usufruitière de tous ses biens ». Il lui accorde également volontiers la tutelle sur les enfants mineurs, même si c'est souvent sous l'étroite surveillance d'autres hommes de la parenté, attentifs à ce que la veuve assure le mieux possible cette phase délicate du cycle domestique. On peut cependant se demander si ces maris se montrent généreux à l'égard de leur femme uniquement pour qu'elle assure « le raccord entre deux générations d'héritiers mâles » (p. 284). Dans un système de valeurs partagé, les intérêts des hommes ne sont pas toujours opposés à ceux des femmes. On ne peut réduire cette histoire à un combat mené par les hommes contre les femmes. Un mari qui, à l'approche de la mort, octroie par voie testamentaire de nombreux bienfaits à son épouse, et prend des dispositions pour qu'elle demeure avec ses enfants, peut aussi penser à l'avenir de sa famille, à la sauvegarde des relations affectives entre son épouse et ses enfants, et pas seulement vouloir être le gardien froid et cruel (parce que homme) d'un système. Ne peut-on pas également voir dans cette libéralité, la manifestation sincère de sentiments pour celle qui a partagé une partie de sa vie ? Dans ce système patrilinéaire, les hommes aussi, « mari cruel » ou « père cruel », ont été parfois confrontés à de terribles dilemmes, tiraillés entre affection conjugale ou filiale et intérêts du lignage. Il est bien entendu très difficile de retracer une histoire des sentiments et de l'affection à l'intérieur du couple, même à partir d'une documentation aussi riche que celle dont on dispose, pour Florence, à la fin du Moyen Âge. Dans son livre, I. Chabot évoque à plusieurs reprises « la lente affirmation de la cellule conjugale » (ainsi p. 273) aux XIV^e et XV^e siècles, aspect sur lequel on aurait aimé en savoir davantage. Consacrer un chapitre

à ce thème aurait sans doute permis d'atténuer cette forte opposition des sexes qui est le fil directeur de l'ouvrage. Mais heureusement, la fréquente prise en compte de l'âge ou de la position dans le cycle de vie, et également parfois du milieu social, permet d'apporter de très pertinentes nuances à cette domination masculine et de montrer qu'un homme n'agit pas toujours en tant qu'homme, et une femme, toujours en tant que femme.

Lorsque les dispositifs mis en place par les hommes de la *casa* d'adoption de la femme ont échoué, ou lorsque le mari, sans héritier mâle, se désintéresse du destin futur de la veuve, les pères reprennent leurs filles s'ils peuvent encore la donner en mariage. L'âge de la veuve est un critère essentiel dans ce processus de « reprise ». Le délai de viduité d'un an prescrit par l'Église n'est presque jamais respecté, pour les veuves comme pour les veufs désireux de reprendre rapidement une mère pour les orphelins. Contrairement à Venise, où l'on observe une réelle capacité des veuves à se doter de nouveau, à Florence, les femmes subissent encore, à ce moment de leur cycle de vie, le joug des pères ou des frères qui orchestrent la transaction. Mais le remariage des Florentines, contrairement à celui des Florentins dont les étapes ne sont guère différentes du premier mariage, se réalise « en ton mineur » (p. 330) : il est plus rapide, et on en fait peu de publicité. Alors la femme, promue propriétaire de sa dot durant sa courte viduité, redevient, au grand soulagement des hommes, une « créancière perpétuelle » (p. 7) dont seule la mort, en principe, éteindra « la dette des familles ». Repartie fonder une autre famille, elle a dû parfois abandonner ses enfants dans son ancienne *casa*. À travers de beaux exemples, dans le dernier chapitre du livre, I. Chabot montre comment ces « mères cruelles » (C. Klapisch-Zuber) ont parfois tenté avec succès de résister à la pression du lignage en conservant des liens avec leurs enfants du premier lit. Beaucoup de testaments féminins (40 %) concernent des femmes remariées. Leur étude permet d'observer les procédés par lesquels ces dernières contournent la loi qui déshérite leur progéniture issue de la première maison. On le voit, malgré le pesant système patrilinéaire imposant à ces femmes de se faire oublier, les Florentines ont tenté d'exister dans la mémoire familiale.

Cet ouvrage très complet permet de prendre pleinement conscience de l'originalité du système florentin dont la patrilinéarité a été poussée à son comble. Dans la cité toscane, rappelons-le, si la femme meurt sans descendant, le mari récupère la totalité de la dot de sa femme décédée, alors que dans la grande majorité des statuts des communes italiennes, il s'agit plutôt de la moitié ou du tiers. Si I. Chabot parvient à parfaitement décrire l'originalité de ce système, c'est parce qu'elle joue, dans la première partie du livre, la carte du comparatisme en posant quelques jalons « pour une cartographie des systèmes dotaux italiens ». Certes, dans toutes les communes italiennes, les deux piliers du système sont l'*exclusio propter dotem* et le partage égalitaire entre les fils de l'héritage paternel. Mais toutes les nuances sont possibles au sein de ces régimes dotaux et successoraux. La comparaison menée par l'auteure est bien entendu dépendante de la littérature à disposition, ce qui explique qu'elle concerne surtout des communes toscanes, ombriennes ou ligures (pas de statuts marchésans où la situation est aussi différente et très diverse d'une commune à l'autre), et surtout Venise, ville pour laquelle I. Chabot peut s'appuyer en particulier sur les travaux de Stanley Chojnacki et d'Anna Bellavitis. La comparaison aurait pu être poursuivie (elle ne l'est plus qu'avec Venise dans la suite du livre) pour ce qui concerne le destin de la veuve, son remariage ou les rituels matrimoniaux, mais cela aurait représenté un travail considérable, et aurait dépassé le cadre de cette étude.

Isabelle Chabot poursuit donc avec bonheur de nombreuses pistes tracées depuis vingt ans par C. Klapisch-Zuber. Dans ce beau livre, elle y ajoute une réflexion originale pour au moins trois raisons : elle inscrit son travail dans un paysage historiographique où le genre est devenu un outil de lecture incontournable, elle exploite des testaments féminins et masculins qui apportent des informations inestimables sur les stratégies des acteurs et, tout en ne perdant jamais de vue les histoires individuelles, elle réussit, en suivant la dot du début à la fin de la chaîne de dévolution, à décrire un véritable système et à en dégager la forte cohérence.

1 - Christiane KLAPISCH-ZUBER, « Le complexe de Griselda. Dot et dons de mariage au Quattrocento », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, 94-1, 1982, p. 7-43.

Caroline Schuster Cordone

Le crépuscule du corps. Images de la vieillesse féminine

Gollion, Infolio, 2009, 303 p. et 16 p. de pl.

« Tout ce qui naît vient à mourir avec le temps ; sous le soleil, nulle chose ne reste vive » (Michel-Ange, *Canzone*). C'est avec cette épigraphe que Caroline Schuster Cordone entame le troisième chapitre de son ouvrage consacré à la figuration de la vieillesse féminine dans la peinture moderne. L'auteure a opté pour un plan thématique qui permet d'organiser au mieux la multiplicité des images de la vieillesse, avec le défaut, malgré tout, de gommer la perspective diachronique. Elle considère que le sujet naît avec la modernité, d'où l'idée de centrer l'étude sur l'art italien de la fin du XV^e au XVII^e siècle, même si l'évolution au long de la période n'est pas soulignée. La première partie se consacre au rôle social de la femme âgée. La deuxième, plus allégorique, s'attache à décrire la déchéance et la décrépitude du corps. La dernière s'interroge sur tout ce qui apparaît comme transgressif dans les représentations de la vieille femme : la lubricité et la fécondité.

L'ouvrage s'affirme comme une étude d'histoire de l'art de la Renaissance italienne, mais son point de départ est bien l'histoire sociale. Il s'appuie d'abord sur des données démographiques : la proportion des vieillards est estimée entre 5 et 7 % aux XV^e et XVI^e siècles, et leur présence réelle, souvent mésestimée, était une donnée non négligeable. Le premier ensemble étudié s'attache à décrire les représentations des *Degrés de la vie*, figurant, souvent de part et d'autre d'un escalier qui monte puis descend, des personnages de l'enfance à la vieillesse, avec un apogée situé autour de la quarantaine. L'analyse est d'autant plus intéressante qu'elle compare la version féminine et masculine de l'allégorie. Une gravure de Cristofano Bertelli montre en détail le passage de soixante à quatre-vingts ans, qui, chez les